

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 09 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 15 décembre 2025

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT DURABLES - OPAH COMMUNAUTAIRE 2023 - 2028 : AVENANT N°2 À LA CONVENTION PARTENARIALE D'OPÉRATION PROGRAMMÉ D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT - RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) SUR LE CENTRE ANCIEN DE NIORT - RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION C74-06-2025 DU 23 JUIN 2025

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Thibault HEBRARD, Thierry DEVAUTOUR pouvoir à Agnès RONDEAU, Jean-Pierre DIGET pouvoir à Claude BOISSON, Noémie FERREIRA pouvoir à Yvonne VACKER, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Nadia JAUZELON pouvoir à Philippe LEYSSENE, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Gérard LEFEVRE pouvoir à Dominique SIX, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Lydia ZANATTA, Rose-Marie NIETO pouvoir à Florence VILLES, Michel PAILLEY pouvoir à François GUYON, Franck PORTZ pouvoir à Jacques BILLY, Johann SPITZ pouvoir à Sophia MARC, Mélina TACHE pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

Patricia DOUEZ, Cathy Corinne GIRARDIN, Marcel MOINARD.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Christophe GUINOT, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT DURABLES - OPAH COMMUNAUTAIRE 2023 - 2028 : AVENANT N°2 À LA CONVENTION PARTENARIALE D'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT - RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) SUR LE CENTRE ANCIEN DE NIORT - RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION C74-06-2025 DU 23 JUIN 2025

Monsieur **Christian BREMAUD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.242-4 du code des relations entre le public et l'administration ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais modifiés par arrêté préfectoral du 25 février 2025 ;

Vu la délibération n°C74-06-2025 du Conseil d'Agglomération du 23 juin 2025 ;

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 27 mars 2023, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a décidé d'engager, en partenariat avec l'Etat et l'Anah, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) portant sur l'ensemble de son territoire. Celle-ci se compose d'un PIG (Programme d'Intérêt Général) portant sur les 40 communes de l'agglomération et d'une OPAH Renouvellement Urbain sur le centre ancien de Niort. Entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023, l'OPAH communautaire dure 5 ans.

Depuis plusieurs années, le Conseil Départemental pilote le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux » qui accompagne notamment les propriétaires occupants dans leurs projets d'adaptation de leur logement à la perte d'autonomie.

Le PIG « Habiter Mieux » prenant fin le 31 décembre 2025, il revient, par conséquent, à la Communauté d'Agglomération du Niortais d'intégrer la thématique « Adaptation à la perte d'autonomie » dans l'OPAH Renouvellement Urbain du centre ancien de Niort qu'elle porte.

Le présent avenant intègre donc des objectifs annuels de PO Autonomie, jusqu'à la fin du dispositif, selon la répartition suivante :

- 2026 : 4 PO Autonomie ;
- 2027 : 4 PO Autonomie ;
- 2028 : 2 PO Autonomie.

Les dossiers PO Autonomie bénéficieront de l'ingénierie d'accompagnement de l'OPAH RU, sans aides aux travaux de la part de la CAN.

Le présent avenant n°2 prévoit enfin de retirer de l'article 5 de la convention, le montant des subventions octroyées par la CAN pour les travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, dans le cas de projets « mixtes », cette catégorie de projets n'étant plus financée par l'Anah depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le présent avenant prévoit également de modifier les aides proposées aux propriétaires occupant à titre de résidence principale, depuis moins de 2 ans, des logements indignes ou très dégradés : ces propriétaires bénéficieront de la même aide que les PO « Energie ».

Cette actualisation reste contenue dans le cadre budgétaire défini par le PLH 2022-2027.

Le Conseil d'Agglomération du 23 juin 2025 avait validé un avenant n°2 à la convention partenariale d'OPAH RU. L'Anah ne l'ayant pas soumis à validation de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et les objectifs supplémentaires pour 2025 de 2 logements de propriétaires bailleurs n'étant pas atteints, l'avenant n°2 est devenu obsolète et n'a pas fait l'objet d'une signature par les partenaires.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Retire la délibération n°C74-06-2025 du 23 juin 2025,
- Valide l'avenant n°2 à la convention partenariale d'OPAH RU sur le centre ancien de Niort,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer l'avenant n°2 à la convention partenariale d'OPAH RU sur le centre ancien de Niort, avec l'Etat, l'Anah et la Ville de Niort, ainsi que tout autre document relatif à cet avenant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Christian BREMAUD

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué